

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 OCTOBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement des
terrains de la Maison
Verte –
Désaffectation,
déclassement et
classement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur TASSEL

OBJET : AMENAGEMENT DES TERRAINS DE LA MAISON VERTE - DESAFFECTATION,
DECLASSEMENT ET CLASSEMENT

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 14 décembre 2006, le Conseil Municipal a choisi, après consultation, le projet proposé par le groupement représenté par SODEARIF (en association avec Kaufman et Broad, Logirep, Perl, Terralia et Habitat et Humanisme), en vue de la création de logements sur le site du Parc de la Maison Verte. Le programme prévoit la réalisation de 160 logements répartis comme suit :

- 100 logements locatifs sociaux,
- 30 logements en accession sociale à la propriété,
- 30 logements en accession libre.

Les études détaillées préalables au projet ont été réalisées et les emprises réservées à l'opération, situées de part et d'autre de l'escalier d'accès à l'école des Sources, sont désormais bornées et clôturées.

Deux emprises distinctes ont été dégagées : la première, référencée en A sur le plan, d'une superficie de 5 709 m², est destinée à accueillir le volet locatif de l'opération à l'angle de la rue Saint-Léger et de la rue des Lavandières. La seconde, référencée en B sur le plan, accueillera la partie accession sociale et libre à l'est de l'escalier, sur une surface de 3 444 m².

Suite aux opérations de bornage et de clôture, il convient de constater la désaffectation des emprises, d'en prononcer le déclassement conformément au plan annexé, et de classer l'emprise de l'escalier dans le domaine public de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement et d'approuver l'incorporation au domaine public des terrains conformément au plan ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, et notamment les promesses de vente, se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS

Ville de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Opération du Parc de la Maison Verte



- Limite d'opération
- ▨ Partie désaffectée et déclassée
- Partie à incorporer au domaine public

